



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-815

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale**

75-2022-11-18-00010 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial  
n.75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la  
direction générale (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-11-18-00010

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n.75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022  
portant délégation de signature de la direction générale**

**Le directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
Vu l'arrêté directeur du 22 juillet 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,  
Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 3 de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-0011 du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :

Délégation de signature est donnée à Mme Séverine SAUNIER, directrice des ressources du Siège :

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSI, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Laëticia LAVIGNE, directrice adjointe du département des ressources humaines de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laëticia LAVIGNE, délégation est donnée à M. Éric VALIN, attaché d'administration hospitalière, à Mme Vanessa ABITBOL, chargée de mission administrative, pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence de la direction des ressources du Siège, et à Mme Sophie FILLION, attachée d'administration hospitalière, pour les actes de fonctionnement courant.

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à M. Olivier PARIS, Directeur adjoint de la Direction des ressources du Siège, et à M. Rémy MALAVAU, ingénieur, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS et de M. Rémy MALAVAU, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMOIS et en son absence à M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoints des cadres hospitaliers, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège.

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 NOV. 2022



Nicolas REVEL